



INFORMATION REGLEMENTEE

**SOUS EMBARGO JUSQUE 17 H 30 CE
VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**

13 novembre 2009

DEUXIÈME DÉCLARATION INTERMÉDIAIRE DE L'EXERCICE 2009

Faits marquants survenus depuis le 30 juin 2009

Activité industrielle

La Nouvelle Brasserie de Madagascar a terminé les travaux de construction de sa nouvelle usine. La mise en exploitation de celle-ci a été retardée jusqu'à ce jour par les problèmes administratifs locaux favorisés par une situation politique perturbée. Nous espérons cependant recevoir les autorisations ad hoc dans un délai rapproché.

Une prise de participation majoritaire (51 %) dans une nouvelle brasserie africaine est à l'examen et pourrait se concrétiser avant fin d'année.

Activité immobilière :

L'activité immobilière s'est poursuivie de façon satisfaisante. Le projet de promotion immobilière à Tubize se poursuit selon les délais prévus et le budget imparti.

La relocation des espaces libérés par le changement de siège social opéré par la société en juin dernier a pu être réalisée et prendra effet en début d'année 2010.

La société étudie toutes nouvelles opportunités d'investissement présentées par le marché.

Activité financière :

Les liquidités du groupe restent stables à EUR 98,4 millions.

La trésorerie fait l'objet de placements principalement conservatoires et reste disponible pour une réaffectation vers les activités industrielles ou immobilières.

La valeur estimée du portefeuille titres s'établit à EUR 21 millions contre EUR 16,2 millions au 30 juin.

Prévisions pour l'exercice en cours :

Le conseil maintient ses prévisions de résultat consolidé en net recul en l'absence de perspective de plus-value comparable à celle de l'exercice précédent.

Calendrier financier :

13 novembre 2009	Deuxième déclaration intermédiaire de l'exercice 2009
26 mai 2010	Assemblée Générale Ordinaire
30 août 2010	Publication du rapport financier semestriel

Pour plus d'informations : UNIBRA s.a. – 68 Bd du Souverain 1170 Bruxelles
RPM Bruxelles
TVA – (BE) 0402.833.179
Site web : www.unibra.be